

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 22 octobre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BALLETTI représentée par Monique CORDIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Pierre DJIANE - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Sandra DALBIN représentée par Nathalie FEDI - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude DELAGE représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Michèle EMERY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Richard FINDYKIAN - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Didier PARAKIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Jocelyne TRANI représentée par Sandra DUGUET - Josette VENTRE représentée par Isabelle SAVON - Kheira ZENAFI représentée par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Nouriat DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 008-640/19/CT

■ CT1 - Approbation d'un avenant de prolongation à la convention entre la Métropole et le Centre Régional d'Education pour la Santé pour la mise à disposition d'affiches d'information sur le bruit dans la campagne de sensibilisation sur le Territoire Marseille Provence - Années scolaires 2019-2020 et 2020-2021

DEE 19/17765/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de lutte contre les nuisances sonores, la Métropole Aix-Marseille-Provence a la charge de l'évaluation et de la gestion du bruit dans l'environnement et plus particulièrement de la révision des documents réglementaires, à savoir la cartographie du bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), révision initiée dès 2015 par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Au 1er janvier 2016, la Communauté urbaine est intégrée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (compétente en termes de gestion des nuisances sonores) en tant que Conseil de Territoire Marseille-Provence.

Par délibération n°HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 le Conseil de la Métropole a, par la suite, délégué ses compétences de gestion des nuisances sonores au Conseil de Territoire Marseille-Provence, qui poursuit les actions de MPM sur le même périmètre géographique.

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence a eu la volonté de compléter les actions liées aux obligations légales (cartographie et PPBE) et de les valoriser au sein, notamment, d'une large sensibilisation sur le bruit et la qualité de l'environnement sonore.

Le Territoire a notamment souhaité poursuivre l'organisation d'évènements de sensibilisation et de communication.

Différentes actions de sensibilisation sur les nuisances sonores ont donc été réalisées dont, entre autres, l'adaptation pour le Conseil de Territoire de l'exposition « *Des sons et des bruits* », créée par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CidB).

En 2016, l'objectif du Conseil de Territoire était de diffuser largement l'information auprès du grand public, par le biais de cette exposition et il souhaitait en optimiser l'exploitation.

Cela a notamment été réalisé dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans (2017-2019) avec l'Association CRES PACA, pour une sensibilisation spécifique auprès de collégiens.

Le CRES PACA, engagé dans la campagne régionale « *Ecoute tes oreilles* », financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS PACA), a proposé de s'appuyer sur l'exposition du Conseil de Territoire pour sensibiliser les collégiens aux effets du bruit sur la santé (effets intra et extra-auditifs) en compléments des outils de sensibilisation déjà utilisés. Dans chaque établissement-candidat retenu dans ce cadre, la sensibilisation s'est déroulée sur deux ans et a été réalisée par diverses associations, pour le compte du CRES PACA.

Pour ce faire un jeu d'affiches, extraites de l'exposition du Conseil de Territoire et choisies pour s'articuler au mieux avec les objectifs pédagogiques de la campagne, a été remis aux collèges retenus (12 panneaux sur 24 sélectionnés car traitant du bruit en tant que phénomène physique, de ses impacts sur la santé et de la prévention).

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

En complément, le Conseil de Territoire Marseille-Provence a également mis à disposition du CRES PACA deux exemplaires de l'exposition réduite, destinés au prêt. Et ce, afin d'assurer, hors cadre de campagne ARS, une large diffusion auprès des établissements intéressés, et de déployer un peu plus la sensibilisation du jeune public.

L'ARS PACA souhaite aujourd'hui poursuivre la campagne de sensibilisation encore deux années. Par conséquent, le CRES PACA propose de poursuivre la sensibilisation initiée en 2017 sur Territoire Marseille-Provence pour deux années scolaires.

Cette sensibilisation a bénéficié d'un bilan satisfaisant, l'exposition ayant connu un franc succès auprès des collègues, dans et hors cadre de campagne ARS.

En effet, depuis le début de la campagne, 18 établissements du Territoire Marseille-Provence ont pu bénéficier de cette sensibilisation.

Et une dizaine d'établissements du Territoire a fait une demande de prêt de l'exposition. Certains envisagent d'ailleurs d'ores et déjà d'effectuer une nouvelle demande pour sensibiliser les collégiens dans le cadre du programme de sciences des élèves.

Il semble donc pertinent de poursuivre cette sensibilisation auprès des collèges du Conseil de Territoire Marseille-Provence, d'autant plus qu'elle s'est inscrite dans la continuité des actions de sensibilisation réalisées (événements grand public), et a permis de les compléter en touchant un public (scolaire) lui étant difficilement accessible au regard de ses compétences.

La poursuite de cette sensibilisation sera réalisée dans les mêmes conditions que précédemment et s'inscrira pleinement dans les actions fixées par le nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), récemment approuvé en Conseil de Territoire et en vigueur pour 5 ans.

Aussi le Territoire Marseille-Provence souhaite donc poursuivre son soutien au CRES PACA dans la campagne de sensibilisation des collégiens et ce, en assurant la reproduction d'exemplaires de l'exposition destinés aux établissements intéressés, afin d'inscrire la sensibilisation dans la durée.

La poursuite de cette campagne de sensibilisation s'inscrit ainsi dans les programmes scolaires de sciences pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

La prolongation de la collaboration entre le Conseil de Territoire et le CRES PACA pour cette sensibilisation est fixée par les modalités définies dans l'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui engage les deux parties pour les années à venir.

L'avenant n°1 prolonge ainsi de 2 ans la durée de la convention initiale qui s'achève prochainement (9 mars 2020) et ce, de façon à couvrir les deux années scolaires visées (la fin de l'année scolaire 2019-2020 et l'année scolaire 2020-2021) et un délai supplémentaire notamment pour l'élaboration de bilans par le CRES PACA: un bilan des deux années écoulées ainsi qu'un bilan global depuis le début de la campagne.

Cet avenant permettra de prolonger de 2 ans la convention qui s'achèvera ainsi au 9 mars 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixations des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Les délibérations DDIP 001-694/13/CC et PEDD 009-301/14/CC de création et d'affectation d'une autorisation de programme pour l'évaluation et la gestion des nuisances sonores urbaines sur le territoire communautaire ;
- La délibération du 24 septembre 2019 qui approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Territoire Marseille-Provence.
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La loi 2005-1319 du 26 octobre 2005, instituant de nouvelles obligations pour la communauté urbaine en matière de planification de la lutte contre les nuisances sonores ;
- La délibération ENV 005-1257/16/BM portant approbation de la convention avec le Centre Régional d'Education pour la Santé (CRES PACA) pour la mise à disposition d'affiches d'information sur le bruit dans la campagne de sensibilisation sur le territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est important pour le Conseil de Territoire-Marseille d'étendre et poursuivre la sensibilisation sur le bruit et ses effets sur la santé ;
- Qu'il est important pour le Conseil de Territoire Marseille-Provence de mettre à disposition du CRES PACA l'exposition «Des sons et des bruits» adaptée au contexte local, afin de sensibiliser efficacement le jeune public ;
- Qu'il est donc important pour le Conseil Territoire Marseille-Provence de prolonger d'une durée de deux ans la convention initiale signée avec le CRES PACA, afin de couvrir les années scolaires visées (2019-2020 et 2020-2021), afin que l'Association poursuive la sensibilisation auprès du jeune public.

DELIBERE

Article 1:

Est approuvé l'avenant de prolongation, ci-annexé, à la convention signée avec le CRES PACA consistant à mettre à disposition de l'Association pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 des jeux d'affiches issues de l'exposition « Des sons et des bruits » du Territoire Marseille Provence dans le cadre d'une sensibilisation pour une durée de deux années supplémentaires.

Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la Convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC